

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 31 mars 2022.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 13 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole -FABRE Claude -MAFFRE Xavier -

Absent : /

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BETEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT BP DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 332 265.89 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	332 265,89 €
B Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe+(excéd) ou -	
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si c'est négatif, report du déficit 002 ci-dessous)	332 265.89 €
D Solde d'exécution d'investissement	
	192 721,36 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
	99 722,97 €
Besoin de financement F = (D+E)	-
AFFECTATION C =	332 265,89 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	332 265,89 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire

Alexis MOURET

